

**Le plus tôt
est le mieux
pour tous.**

L'intégration par
l'accès à la formation
et au marché du travail
des adolescent·e·s et
jeunes adultes arrivés
tardivement en Suisse
est une nécessité
aujourd'hui.

Contexte et mandat

Les mesures de formation pour les adolescent·e·s et les jeunes dans le domaine de l’asile arrivés tardivement en Suisse bénéficient à tout le monde. Plus elles sont complètes, mises en place rapidement après l’arrivée et permettent une transition rapide vers les structures régulières et plus les personnes concernées, la société d’accueil, les systèmes sociaux et notre économie en profitent. La présente publication vous présente un résumé des résultats de l’étude «Mesures de formation pour les adolescent·e·s et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse».

Depuis le pic migratoire qu’a connu l’Europe en 2015, le nombre de requérant·e·s d’asile en Suisse est à la baisse. La question de l’intégration des adolescent·e·s et des jeunes migrant·e·s demeure toutefois urgente, notamment en raison du taux de protection.

Une formation de base précoce et intensive des adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l’asile arrivés en Suisse entre l’âge de 16 et de 25 ans augmente-t-elle leurs chances d’accéder à une formation professionnelle et au marché du travail?

Jeunes migrant·e·s sans accès aux opportunités de formation.

Les adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l’asile arrivés tardivement en Suisse font face à des défis particuliers. Alors qu’ils sont confrontés à l’exil et à la procédure d’asile, les jeunes Suisses de leur âge se préparent à la vie professionnelle. L’offre de formation actuelle reste donc souvent inaccessible aux adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l’asile arrivés tardivement en Suisse. L’inactivité, la frustration et la perte de motivation qui en résultent coûtent cher aux pouvoirs publics et sont fatales aux perspectives d’avenir des personnes concernées.

Un mandat d’intégration?

Il n’existe pas de mandat d’intégration public pour les adolescent·e·s et jeunes migrant·e·s titulaires d’une autorisation de séjour N ayant dépassé l’âge de la scolarité obligatoire. Pour combler cette lacune, des projets de soutien (co)financés par des fonds privés ont vu le jour au cours des dernières années. Cela mène à la question suivante: qui est responsable d’un groupe de personnes qui, à l’instar des adolescent·e·s et jeunes adultes suisses, nécessite un accès à la formation, mais qui en est souvent exclu en raison de son statut?

Telle est la situation à l’origine de la présente étude. La question fondamentale étant de savoir dans quelle mesure une formation de base précoce et intensive des adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l’asile arrivés en Suisse entre l’âge de 16 et de 25 ans augmente leurs chances d’accéder à une formation professionnelle et au marché du travail. L’étude est axée sur les mesures de formation de base (MFB) structurant à la journée et (co)financées par des fonds privés et repose sur une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives:

- Début 2018: recensement en ligne des MFB proposées en Suisse
- Interviews avec des responsables d’offres de MFB et des spécialistes de l’asile, de l’intégration et de la formation.
- Focus groupes avec des jeunes requérant·e·s d’asile, participant·e·s (ou ex-participant·e·s) aux MFB
- Analyse des données des participant·e·s aux MFB et simulation coûts-bénéfices
- Entretiens avec des spécialistes: regard critique sur les résultats de l’étude par des professionnel·le·s de l’intégration et de l’asile, de la formation, du bénévolat et de la communication

L’étude a été rédigée par le Forum suisse pour l’étude des migrations et de la population (SFM) de l’Université de Neuchâtel en collaboration avec B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung. Elle a été mandatée en 2017 conjointement par la Fondation Arcas, la Fondation Christoph Merian, la Fondation Ernst Göhner, la Fondation Paul Schiller, la Fondation Mercator Suisse, la Fondation Volkart et le Pour-cent culturel Migros.

Adolescent·e·s et jeunes arrivés tardivement en Suisse – de qui parlons-nous?

La désignation «adolescent·e·s et jeunes arrivés tardivement en Suisse» comprend différents groupes de personnes. La présente étude se penche en premier lieu sur des mesures de formation (co)financées par des fonds privés destinées à des adolescent·e·s et jeunes ayant demandé l'asile en Suisse. Ces derniers peuvent avoir un livret N pour requérant·e·s d'asile, un livret F pour étranger·ère·s admis provisoirement ou le permis B de réfugié·e·s renoncus.

Cette publication recourt aux désignations «adolescent·e·s et jeunes migrant·e·s» et «adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse».

Les discussions entre les fondations impliquées et avec des spécialistes des domaines de l'éducation, du social et de l'intégration ont clairement montré que de nombreux faits décrits s'appliquaient en général à tous les adolescent·e·s et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse. Dans leurs recommandations à la fin de la présente publication, les fondations appliquent ces résultats en incluant tous les jeunes arrivés en Suisse entre l'âge de 16 et de 25 ans minimum.

Dans la présente publication, nous utilisons à plusieurs reprises l'abréviation «MFB» qui signifie «mesures de formation de base».

Il a déjà surmonté tant d'obstacles.

Mahmoud est âgé de 20 ans aujourd'hui. Il a grandi à Damas, la capitale syrienne, avec ses parents et ses six frères et sœurs. Il était à l'école secondaire au moment où, la situation politique s'étant fortement détériorée, sa famille a fui en Turquie. L'année suivante, le calme semblait être revenu dans la région et ils sont rentrés chez eux. Mais deux mois plus tard, l'EI a assiégé la ville. Craignant sans cesse pour leur vie, ils ont décidé de quitter leur pays. Le père a ouvert un restaurant en Turquie et Mahmoud lui prêtait main-forte. Pendant cette période, il ne pouvait pas aller à l'école. Puis le père a vendu le restaurant pour permettre à Mahmoud et à son frère de rejoindre la Suisse et d'y avoir un avenir meilleur. Ses parents et ses frères et sœurs habitent aujourd'hui dans différents pays d'Europe et en Syrie. Ils sont en contact régulièrement via WhatsApp. Mahmoud est arrivé au centre d'accueil en 2015 en tant que requérant d'asile mineur. Une semaine plus tard, il avait une place dans un foyer pour requérant-e-s d'asile dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures. Au bout de cinq mois, il a été reconnu comme réfugié et a reçu l'autorisation de séjour B. Ce n'était pas facile de vivre au milieu de personnes issues de toutes les cultures imaginables et les cours d'allemand étaient difficiles au début. Mais sa motivation et sa vivacité d'esprit lui ont permis de s'acclimater rapidement et d'avoir de bonnes notes. Initialement, Mahmoud voulait étudier la médecine pour aider les gens. Grâce à un financement privé, ses accompagnateur-trice-s lui ont permis de suivre des cours de préparation au gymnase dans une école à Saint-Gall. Une fois au gymnase, il a pris conscience que des études de médecine ne seraient pas compatibles avec l'indépendance financière qu'il devait atteindre rapidement. Aussi a-t-il rejoint une école de commerce. Devoir renoncer à son rêve l'a frustré pendant un certain temps, mais il a de nouveaux projets maintenant. Il partage un appartement avec son meilleur ami et le canton finance le loyer et les billets de train. Pendant les vacances, il travaille dans une usine de textile. Il passe son temps libre avec des amis et voit son frère le samedi. Il est très reconnaissant envers la Suisse, mais constate qu'il est crucial d'informer la société. Nombreux sont les gens à avoir des préjugés contre les étranger-ère-s. Ils voient un Syrien et se disent que c'est un terroriste. C'est blessant, dit Mahmoud. Il désire contrer cette attitude à travers son propre exemple positif.



Les objectifs de formation suisses sont-ils valables pour tous?

En matière de formation, la politique suisse poursuit depuis plus de dix ans l'objectif que 95 % des plus de 25 ans aient achevé une formation post-obligatoire. Pour la population suisse née en Suisse, cet objectif est presque atteint avec un taux de 94,2 %. Les étranger·ère·s qui ne sont pas nés en Suisse présentent en revanche, avec un taux de 75,4 %, près de 20 points de pourcentage de moins. Parmi les adolescent·e·s et jeunes adultes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse et qui n'ont pas de diplôme de fin de scolarité en raison de leur exil, le taux devrait être sensiblement plus bas, il n'existe toutefois pas de données précises.

De par leur statut, les jeunes migrant·e·s, en particulier les requérant·e·s d'asile, n'ont quasiment pas accès à l'offre de formation publique - cela constitue une grave lacune.

Même si le taux de protection actuellement haut permet à de nombreux migrant·e·s arrivés en Suisse à plus de 16 ans de rester de façon permanente, les mesures de formation publiques leur restent souvent inaccessibles pour des raisons administratives, comme le droit de séjour, le canton de domicile, le manque de places ou en raison de leur niveau de langue, de leurs compétences de base, etc. Ce constat doit être fait bien que le besoin de formation des jeunes soit tout aussi incontesté que la nécessité de débiter les mesures de formation dès que possible après l'arrivée en Suisse, et ce tant dans l'intérêt de la société dans son ensemble que de celui des principaux concerné·e·s.

La discussion de principe porte souvent sur la question de savoir à qui doit incomber au final la responsabilité de la formation des adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse.

- Des spécialistes préconisent que l'État soit en charge de la formation, au moins jusqu'à ce que les jeunes atteignent l'âge de 25 ans.
- La Conférence suisse des directeur·trice·s cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé en juin 2016 que l'objectif stratégique de 95 % des jeunes de 25 ans en Suisse avec un diplôme de degré secondaire II devait également être visé pour les personnes arrivées en Suisse après l'âge de la scolarité obligatoire et ayant, légalement et personnellement, la perspective de rester en Suisse.
- Pour l'instant, le mandat de formation et d'intégration prévu par la loi au niveau post-obligatoire concerne uniquement les réfugié·e·s reconnus et les personnes admises provisoirement. La décision de la CDIP qui se réfère à des «perspectives personnelles» laisse cependant une certaine liberté d'interprétation qui permettrait de l'appliquer aux requérant·e·s d'asile.

Quels changements découlent de la restructuration du domaine de l'asile et de l'Agenda Intégration Suisse?

Au printemps 2019, la Confédération a lancé une restructuration du domaine de l'asile. Les procédures d'asile accélérées en constituent l'une des mesures phare: les demandes d'asiles doivent être traitées plus rapidement et si possible au sein des centres fédéraux, si bien que le nombre de requérant·e·s d'asile attribués aux cantons et ayant de fortes probabilités de rester en Suisse devrait nettement augmenter. Si cela se confirme, les cantons accueilleront davantage de personnes admises à titre provisoire (AP), de réfugié·e·s et de requérant·e·s d'asile en procédure étendue.

Avec l'Agenda Intégration Suisse (AIS), les forfaits d'intégration pour les AP et les réfugié·e·s seront augmentés. Cela doit permettre de garantir l'application rapide et intensive de mesures de formation pour les réfugié·e·s et les AP. Il n'y a cependant pas de mandat d'intégration officiel pour les jeunes requérant·e·s d'asile ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Les cantons sont libres d'étendre l'accès aux mesures d'apprentissage de la langue aux requérant·e·s d'asile en procédure étendue, mais le financement doit être assuré par les forfaits pour réfugié·e·s et AP ou par des moyens propres.

Selon les cantons, l'accès aux offres publiques de formation pour jeunes requérant·e·s d'asile restera, aussi à l'avenir, une priorité de second ordre.

Un premier pas est ainsi effectué au niveau de la Confédération en direction de l'intégration de jeunes requérant·e·s d'asile, qui *peuvent* dorénavant être soutenus dans l'apprentissage de la langue par le biais du forfait fédéral d'intégration.

- Les spécialistes estiment qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais se disent sceptiques étant donné qu'il s'agit d'une disposition *non contraignante*, que les cantons sont libres d'appliquer à leur guise. Les cantons qui soutiennent déjà des mesures d'encouragement pour jeunes requérant·e·s d'asile élargiront le cas échéant leur pratique; les autres cantons qui se référaient à l'absence de mandat d'intégration, garderont probablement leurs distances. Aussi y a-t-il une forte probabilité que l'accès aux offres publiques de formation pour jeunes requérant·e·s d'asile reste, aussi à l'avenir, une priorité de second ordre.

Avantages et inconvénients des offres analysées

Approche holistique

La majorité des mesures de formation de base (MFB) mise sur un développement global des participant·e·s, qui inclut l'amélioration des connaissances linguistiques et scolaires, mais touche aussi aux compétences professionnelles et sociales. Une approche axée sur la pratique professionnelle et un accompagnement individuel et en groupe préparent les participant·e·s aux exigences de la vie professionnelle.

- Ces offres globales s'avèrent particulièrement efficaces, mais exigent un investissement important (jusqu'à 40 h/semaine). Certains jeunes migrant·e·s, qui souffrent parfois de difficultés de concentration, ne sont pas en mesure de suivre le rythme et de répondre à de telles exigences.

Soutien de la part de la société civile et individualisation

Divers projets s'appuient sur des bénévoles. Les coaches et mentors sont souvent des interlocuteur·trice·s importants pour les participant·e·s. L'accompagnement individuel se concentre sur les cours de rattrapage, la préparation à la formation et à la vie professionnelle ainsi que sur des questions de tous les jours. Cette relation de confiance est importante pour les jeunes migrant·e·s sans famille.

- Les spécialistes de la formation jugent le travail des bénévoles en tant qu'accompagnant·e·s très positif, mais font remarquer qu'en particulier les cours de langues devraient être donnés par des professionnel·le·s. Ils plaident pour une collaboration entre professionnel·le·s engagés et bénévoles, ce qui exige une bonne coordination.

Sélection des participant·e·s

Les MFB sont conçues de façon plus sélective qu'inclusive et généraliste, les analphabètes ne sont par exemple que rarement acceptés. Les jeunes femmes et les mères sont par ailleurs sous-représentées et les jeunes ayant des difficultés, p. ex. des traumatismes, trouvent rarement une place. Cela s'explique par des raisons de coûts et de chances de réussite: les organismes doivent en règle générale se concentrer sur les personnes présentant le plus grand potentiel.

- Les jeunes présentant des besoins d'accompagnement et de formation supérieurs à la moyenne nécessitent toutefois un accueil de jour adapté.

Les inconvénients

Selon les participant·e·s aux MFB interrogés, les différences cantonales, parfois même communales, en termes de conditions pour la formation et l'intégration des adolescent·e·s et jeunes migrant·e·s sont problématiques; le facteur chance joue un rôle (trop) important. Nombreux sont par ailleurs ceux que le personnel d'encadrement n'a guère soutenu dans leur recherche de formations. C'est pourquoi ils ont cherché d'autres moyens de s'instruire, par le biais de ressources en ligne ou d'offres de formation via leurs réseaux sociaux.

- Cela illustre combien de nombreux adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l'asile prennent des initiatives pour leur formation.

Qui sont les participant·e·s aux mesures de formation de base analysées?

Plus de 80 % des participant·e·s aux MFB analysées sont de jeunes hommes, ce qui correspond à la population de base. Les pays d'origine largement les plus représentés sont l'Afghanistan (38 %) et l'Érythrée (33 %). Au début du cours, 98 % des participant·e·s maîtrisaient l'alphabet latin et 60 % avaient déjà de bonnes connaissances de la langue locale. Les besoins en alphabétisation de l'ensemble du groupe cible est toutefois nettement supérieur.

De nouvelles options s'ouvrent à huit participant·e·s sur dix.

À la fin du cours, la majorité des participant·e·s a amélioré son niveau de langue: plus le cours dure longtemps, meilleurs sont les résultats. Cela est également valable pour les cours de plusieurs années. Huit participant·e·s sur dix trouvent une place de préapprentissage d'intégration ou de préapprentissage, rejoignent une passerelle, intègrent un gymnase ou poursuivent un cours de langue ou un programme d'occupation. Les autres participant·e·s n'ont pas de perspectives à la fin de leur MFB ou la quittent prématurément en raison d'une activité professionnelle, d'un début de formation, d'une décision d'asile négative, pour cause de manque de motivation, de mauvais comportement ou de résultats insuffisants. Une grande partie des participant·e·s ont reçu une décision d'asile positive ou une admission provisoire pendant le cours et ont gagné un temps précieux dans leur formation et leur intégration grâce à l'encouragement précoc.

Seule dans un pays inconnu

Avant qu'elle ne quitte la Somalie à l'âge de 22 ans, Nagad rêvait de se marier et d'avoir beaucoup d'enfants. Là-bas, cela fait partie de la culture, explique-t-elle. Elle a grandi avec ses parents et ses deux sœurs aînées en province somalienne. Les femmes n'y ont quasiment aucune chance d'aller à l'école ou de travailler. Nagad a quitté sa famille et est arrivée au centre d'accueil de Lugano en août 2015, après un voyage en bateau traumatisant. Elle a ensuite été placée dans un centre de transit, puis est arrivée à Zurich. C'est là qu'elle a suivi ses premiers cours d'allemand. Le début a été particulièrement ardu. Son père lui avait certes appris l'écriture arabe lorsqu'elle était petite, mais soudain elle devait non seulement apprendre l'allemand, mais aussi l'alphabet latin. L'assistante sociale l'a aidée à améliorer ses connaissances d'allemand par le biais de programmes d'intégration et à postuler pour une formation professionnelle. Depuis son départ, elle n'a plus de contact avec sa famille restée au pays. Elle se fait du souci pour ses proches, car elle ne sait pas s'ils sont en sécurité. Elle se sentait seule jusqu'à ce qu'elle rencontre son fiancé au foyer pour requérant·e-s d'asile et tombe enceinte peu après. Grâce au soutien de ses accompagnant·e-s, elle a pu effectuer un stage d'essai durant son huitième mois de grossesse. Après son congé maternité, elle a débuté un préapprentissage en économie domestique. Elle vit encore au foyer pour requérant·e-s d'asile, mais aimerait emménager dès que possible dans l'appartement de son fiancé. Aujourd'hui, elle ne peut plus s'imaginer être mère au foyer: elle rêve d'un mariage heureux avec le père de son enfant, de travail et d'indépendance financière. Ses rêves ont changé eux aussi.



Les sentiers tortueux de la formation

D'après son acte de naissance afghan, Mustafa est né en septembre 1999. Lorsqu'il arrive en Suisse fin 2015 comme mineur non accompagné, les autorités ne font pas confiance à ses papiers et décident qu'il était majeur au moment de la demande d'asile. C'est pourquoi sur sa pièce d'identité, la date de naissance indiquée est le 1.1.1997. Il ressent cela comme une marque au fer rouge. Il communique avec sa mère et ses cinq frères et sœurs restés au pays par WhatsApp. Son père a été tué par les Talibans en 2014. Mustafa a fui en Europe en passant par le Pakistan, l'Iran et la Turquie; il est arrivé au centre d'accueil de Kreuzlingen, puis a été placé dans un abri de la protection civile à Münchenbuchsee (BE), où il arrivait que 36 personnes soient hébergées dans la même pièce. Il n'a pas pu suivre de cours d'allemand pendant un an et demi. Au café de la paroisse, il a rencontré une Suissesse qui lui a appris l'allemand. Puis il est arrivé au foyer pour requérant·e·s d'asile d'une commune du canton de Berne, où il bénéficiait de deux cours d'allemand hebdomadaires. Sinon, il n'avait rien à faire. Il a demandé à avoir une occupation et a travaillé bénévolement dans la forêt et dans un cimetière. Il a déposé une demande pour pouvoir suivre un cours d'allemand. On lui a répondu: oui, en 2020. Il n'a pas abandonné. L'Armée du salut lui a proposé un programme, un troc, comme il dit. Il travaille à 50% et reçoit en échange des cours d'allemand, 150 francs par mois et le billet de train. Il a passé son permis de conduire pour avoir de meilleures chances de trouver une place d'apprentissage et a postulé dans une entreprise de métallurgie. En juillet 2018, il a pu y faire un essai et le maître d'apprentissage s'est déclaré prêt à régler les obstacles bureaucratiques et à lui permettre un apprentissage de deux ans. En avril 2019, il a reçu une décision d'asile négative, mais a été admis provisoirement au bénéfice d'un livret F. Mustafa fait tout pour gagner son indépendance. S'il le pouvait, il suivrait une formation de polymécanicien, mais sa formation préalable est insuffisante. Il aimerait que les étranger·ère·s soient traités de la même façon que les Suisses: cela permettrait aux gens comme lui d'avoir la chance de réaliser leurs rêves. Sa famille restée en Afghanistan lui manque. Si son pays était en paix, il y retournerait.



Les cantons réagissent différemment face à leurs responsabilités.

Les conditions d'accès à la formation et au marché du travail varient considérablement entre les cantons. Ces différences sont notamment perceptibles dans les domaines de l'asile, de l'intégration et de la formation ainsi que dans la coopération entre les acteurs publics et privés. Quatre modèles se profilent, de restrictifs à inclusifs en passant par coopératifs.

Des portes closes (p. ex. ZH):

Dans plusieurs cantons, les portes de l'offre régulière de formation et de l'accès au marché du travail restent complètement ou largement closes.

→ Les MFB privées offrent alors une alternative bienvenue aux offres publiques inexistantes et permettent d'utiliser le temps jusqu'à la décision d'asile de façon pertinente. Par la suite, les perspectives restent toutefois très limitées. En conséquence, si cela fait du sens que des requérant·e·s d'asile participent à des MFB privées avant un changement de statut, la mesure n'offre quasiment pas de perspectives à défaut de passerelles vers le système de formation (professionnelle) publique.

Certains cantons facilitent la transition (p. ex. BE):

Un jeune qui achève une MFB (co)financée par des fonds privés, peut effectuer, indépendamment de son statut, une formation post-obligatoire à condition de satisfaire aux exigences scolaires. Si la personne demandant l'asile trouve une place d'apprentissage, il est fort probable que le canton lui accorde une autorisation de travail, qui lui sera néanmoins retirée en cas de décision d'asile négative.

→ Les MFB privées comblent une lacune dans l'offre publique; le passage à l'offre régulière / au marché du travail est garanti.

D'autres cantons (p. ex. SH, GR, AR, etc.) participent au financement d'offres de formation à grande échelle portées par des organisations tierces

→ Coopération active entre les pouvoirs publics, qui encouragent les offres de formations à grande échelle et garantissent la transition vers les offres régulières, et des acteurs privés, comme prestataires de service et parfois comme sources de financement. Souvent, le passage à la formation professionnelle n'aboutit cependant pas, parce que le permis de travail n'est pas accordé.

Certains cantons proposent des offres de formation à grande échelle indépendamment du statut:

Notamment GE (qui a par ailleurs augmenté l'âge maximal pour l'école obligatoire à 18 ans), VD, BS et TG. D'après les spécialistes, ces exceptions constituent de parfaits exemples, puisque le mandat de formation est du ressort du Département de l'instruction publique et donc des structures régulières.

→ Les pouvoirs publics couvrent le besoin de formation dans le domaine de l'asile et assurent la transition vers les offres régulières et le marché du travail. Les MFB privées constituent un complément bienvenu pour des domaines particulièrement problématiques.

Cantons: restrictifs, coopératifs ou encore inclusifs

À l'exception de la quatrième constellation mentionnée, les MFB (co)financées par le domaine privé jouent un rôle central dans l'encouragement de la formation des adolescent·e·s et des jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse. Lorsque ce dernier est du ressort des structures régulières, les offres privées complètent l'offre publique, par exemple dans le cas d'adolescent·e·s particulièrement vulnérables (traumatisés, en situation de handicap), ou de situations difficiles (hébergement refusé, etc.). Avec l'Agenda Intégration, l'accès aux MFB devra être garanti à grande échelle pour les réfugié·e·s et les AP. Quant aux requérant·e·s d'asile, ils resteront encore tributaires de la loterie cantonale.

De bons exemples parmi les cantons

Depuis 2012, la Constitution du canton de Genève a rendu la formation obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité et des directives similaires sont en vigueur dans le canton de Vaud. Dans le canton de Bâle-Ville, tous les jeunes entre 16 et 25 ans, et dans le canton de Thurgovie ceux entre 12 et 34 ans, ont accès à une formation post-obligatoire, indépendamment de leur statut.

Simulation coûts-bénéfices

Du point de vue des pouvoirs publics, la participation d'adolescent·e·s et de jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse à une mesure de formation de base vaut-elle la peine? La simulation des coûts-bénéfices part du principe qu'ils peuvent suivre une MFB un an plus tôt, hypothèse simplificatrice qui aboutit à une année supplémentaire avec une activité rémunérée.

Les économies, notamment dans l'aide sociale, sont supérieures aux coûts liés à une mesure d'intégration précoce. L'investissement est rentable après trois à huit ans, selon le taux de protection et la durée de la procédure d'asile. Appliquée à la population totale de requérant·e·s d'asile ayant l'âge cible (pour 2016), cette estimation représenterait 140 mio de francs d'économies par an; pour la population de base de 2018, environ 43 mio de francs par an. Le domaine de l'asile connaît de fortes fluctuations.

Vous trouverez des informations détaillées et des graphiques relatifs à la simulation des coûts et avantages au chapitre 5.3 du rapport d'étude, pages 61 ss.

Investir dans l'accès précoce à la formation des adolescent·e·s et des jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse permettrait d'économiser des dizaines de millions de francs chaque année.

Autres arguments en faveur de la formation précoce

Il y a d'autres répercussions significatives pour l'ensemble de la société, mais qui sont difficiles à quantifier, notamment en raison de l'absence de données.

- La participation précoce à une MFB peut, en particulier pour des personnes traumatisées, avoir un effet positif sur leur état de santé, ce qui peut baisser ultérieurement les coûts de la santé.
- L'inaction persistante et le manque de perspectives peuvent, conjugués aux conditions matérielles difficiles que connaissent les requérant·e·s d'asile en raison de leur statut, mener à la délinquance. L'accès à une mesure de formation précoce et appropriée peut diminuer ces effets négatifs.
- L'intégration professionnelle des jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse peut aider à combattre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certaines branches.

Cadre législatif relatif à la formation et aux droits de l'enfance

Aux côtés du droit des étrangers et du droit d'asile, d'autres bases juridiques réglées tantôt à l'échelle fédérale, tantôt à l'échelle cantonale doivent bien entendu être prises en compte, en particulier pour ce qui touche à la formation. Elles sont généralement valables indépendamment du statut de séjour des adolescent·e·s concernés.

La Convention relative aux droits de l'enfant, que la Suisse a signé en 1997, stipule également le droit à l'éducation: les enfants ont le droit de suivre l'enseignement primaire et il est attendu des États signataires qu'ils encouragent «l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin».

Ces directives se rapportent à des mineur·e·s, les jeunes adultes ne peuvent donc pas s'y référer. Le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a toutefois formulé la recommandation suivante, parmi d'autres, à la Suisse qui devrait: «[...] veiller à ce que les enfants demandeurs d'asile aient un accès effectif et non discriminatoire à l'éducation et à la formation professionnelle».

- Fin 2018, le Conseil fédéral a décidé de ne pas tenir compte de cette recommandation, invoquant que la décision revenait aux cantons.

L'accès au gymnase par des relations

Lorsque Hussein, aujourd'hui âgé de 22 ans, a quitté l'Afghanistan, il finissait sa première année de gymnase. Avec son frère, il a fui en Suisse en passant par Istanbul et la Grèce. À son arrivée, en août 2015, il a été hébergé dans un centre d'accueil, puis dans un abri de la protection civile dans les montagnes, car les centres pour requérant·e-s d'asile affichaient complets. Il a tenu le coup grâce à l'équipe d'encadrement sympathique et à l'ambiance familiale. Il a ensuite vécu dans un appartement-container à Embrach et a déménagé cinq mois plus tard dans un foyer pour requérant·e-s d'asile à Meilen, sur les bords du lac de Zurich. Jusqu'à ce moment-là, il n'avait pas encore reçu de cours d'allemand. Grâce à un ami, il a fait la connaissance du ténor Christoph Homberger, que l'on connaît aussi sous le nom de «Hombi», qui l'a intégré dans son cœur de réfugiés. Cela lui a permis de rencontrer des Suisses et de découvrir leur culture. Il a par ailleurs pu suivre des cours d'allemand au centre culturel afghan. Ne recevant pas de soutien financier de la commune à cet effet, il les a payés de sa poche. Il a mis les bouchées doubles. Ce n'est que lorsque la commune a remarqué qu'il parlait toujours mieux l'allemand, qu'on lui a proposé de suivre la dixième année d'école. Il a commencé avec l'espoir que cela lui ouvrirait les portes d'un apprentissage. Hombi l'a introduit auprès du recteur d'un gymnase; tous deux étaient impressionnés par son niveau d'allemand et il a été autorisé à assister aux cours comme auditeur libre. Il a ensuite été admis provisoirement et a reçu le permis F. La commune n'a pas contribué aux frais pour le matériel scolaire, mais Hussein n'a pas abandonné. Grâce à un soutien privé, il a réussi l'examen d'entrée au gymnase. Il a dû redoubler la deuxième année, parce qu'il connaissait encore mal le système scolaire et que les obstacles linguistiques demeuraient importants, mais il se trouve actuellement en année de maturité. Il parle l'allemand depuis trois ans et parle le dialecte avec ses amis. Avec du recul, le jeune homme admet que sans son apprentissage intensif de l'allemand, il aurait eu du mal à décrire sa situation et que sans relations privées, il n'aurait pas pu poursuivre sa scolarité. Il ne sait pas s'il pourra faire des études, car l'État le presse indirectement de gagner son indépendance financière, sans laquelle il risque de perdre son autorisation de séjour, car cela fait bientôt cinq ans qu'il est en Suisse, explique-t-il. Plus tard, il aimerait s'engager auprès de l'ONU pour les personnes dans le besoin.



Les besoins d'amélioration. Demandes aux acteurs de la société civile.

Les fondations effectuent un travail de pionnier clé: les spécialistes considèrent qu'il est important que les fondations soutiennent des projets ouverts aux jeunes requérant-e-s d'asile, car malgré l'Agenda Intégration, tous les cantons n'investiront pas les moyens nécessaires. Même si la formation de jeunes gens, indépendamment de leur statut, est en principe la tâche des structures publiques ordinaires, ou devrait l'être, le changement d'approche prendra encore un certain temps.

Financement

Des financements incitatifs sont souhaités pour des offres qui réunissent la réponse au besoin, les avantages et les voies de formation pour tous les adolescent-e-s et jeunes adultes dans le domaine de l'asile. Les MFB (co)financées par des fonds privés contribuent au développement de nouvelles méthodes de formation et à la documentation de leurs résultats.

→ Les spécialistes de l'éducation suggèrent de développer les offres existantes ou de nouvelles offres de formation globales à plein temps. La période d'apprentissage individuelle est limitée, pour la plupart des offres, à deux ans, parfois à trois. Cela pose un problème lorsque les participant-e-s, en raison de l'absence de solutions de transition, se retrouvent sans perspectives. Les offres à court terme ou à temps partiel ne permettent pas de couvrir les besoins de formation et de stabilisation des adolescent-e-s et des jeunes adultes. La transition vers les offres régulières doit être garantie.

Durabilité

Les responsables de projets des MFB regrettent que la plupart des organisations de soutien privées se limitent à des financements incitatifs.

→ Ils souhaitent disposer d'horizons temporels plus longs, pour laisser aux projets la possibilité de trouver de la stabilité, également en vue d'une éventuelle institutionnalisation.

Moyens pour le corps enseignant

Les responsables de projets estiment que des enseignant-e-s supplémentaires permettraient d'intensifier les cours. Les classes présentant des niveaux de langue inégaux exigent beaucoup de temps, ce qui ralentit souvent inutilement le rythme d'apprentissage. Les moyens financiers sont souvent trop restreints pour engager des enseignant-e-s qualifiés.

→ De l'avis des spécialistes, il est particulièrement important d'engager des professionnel-le-s, surtout pour les cours de langue.

Implication, supervision et coordination des bénévoles

Travailler avec des migrant-e-s est souvent vécu comme une expérience génératrice de sens. Les adolescent-e-s exposés à un stress psychologique ont tout particulièrement besoin d'un suivi proche, d'un cadre et de personnes de confiance auxquelles ils peuvent s'orienter. Pour ces dernières, cela peut être difficile, tant socialement que psychologiquement.

→ C'est pourquoi il est capital d'accompagner les bénévoles et de leur proposer des supervisions et des formations continues.

Les instruments pour la collaboration

Dans le domaine du bénévolat, de bonnes plateformes de collaboration sont clés.

→ Les fondations peuvent financer ce type d'instruments ou les mettre à disposition des offres soutenues.

Frais et coûts spéciaux

Pour les migrant-e-s, les frais de transport, de nourriture, d'équipement de sport, etc. représentent des obstacles de taille. Les requérant-e-s d'asile, qui bénéficient d'une aide sociale réduite dans le domaine de l'asile, sont financièrement fortement défavorisés par rapport aux adolescent-e-s ayant un statut régulier. Cette différence peut mener à des tensions qui nuisent au processus d'apprentissage dans les classes regroupant ces jeunes. Aussi les moyens privés pour du matériel scolaire ou des «extras» sont-ils un complément important pour les MFB.

- Les spécialistes voient une nécessité de soutenir financièrement des coûts d'infrastructure, de frais ou de matériel.

Travail administratif lié aux dépôts de projet

Selon les responsables de projet, les demandes de soutien auprès de fondations sont, notamment pour des organisations de plus petite taille et peu professionnalisées, complexes, chronophages et demandeuses en termes de ressources.

- De nombreux responsables de projet souhaitent la mise en place de processus administratifs simplifiés ou plus faciles d'utilisation de la part des fondations.

Instruments de monitoring standardisés

Dans le domaine du monitoring, de nombreuses offres sont dépassées en termes de connaissances et de ressources. En mettant des instruments de monitoring standardisés et faciles d'utilisation à disposition, les fondations de soutien peuvent réduire le travail administratif et contribuer à la garantie de la qualité des projets. Des conseils adéquats aux projets constitueraient aussi un avantage.

- Les spécialistes préconisent la standardisation des instruments d'évaluation de projets.

Soutien dans le travail de relations publiques

Les organisations et projets privés récents ou de petite taille ne sont guère connus du grand public et donc des potentiels participant-e-s. Les fondations peuvent soutenir les projets pour professionnaliser leur communication, en particulier par le biais d'instruments numériques tels que des plateformes Internet, des applications ou la présence dans les médias sociaux et contribuer ainsi, entre autres, à tempérer l'opinion publique, parfois teintée d'idéologie, par des faits et des aperçus relatifs à la thématique de l'asile.

Échange d'expériences et transfert de connaissances

La diversité des offres analysées est impressionnante. Cela vaudrait la peine de discuter d'approches novatrices dans un cadre plus large, d'organiser davantage d'échanges de connaissances et de garantir le transfert du savoir.

- Les spécialistes attirent l'attention sur le besoin d'avoir des possibilités d'échange entre les acteurs de la société civile et les pouvoirs publics. Pour l'instant, la société civile n'est pas impliquée dans les décisions politiques. Or dans un débat qui est parfois controversé et émotionnel, les acteurs de la société civile peuvent jouer le rôle de médiateurs.

Le financement de la recherche

Des études sur le long terme, axées sur le parcours scolaire et professionnel de jeunes requérant-e-s d'asile font défaut en Suisse. Pour mesurer les effets de l'Agenda Intégration, un monitoring sera mis en place et fournira une base de données inédite.

- Tous les spécialistes soulignent le besoin d'effectuer des études. Elles permettraient de rassembler des données relatives à l'efficacité et à la durabilité des MFB et d'établir une comparaison avant/après. En 2019, l'OCDE a également relevé le besoin de faire des recherches.

Une attente passive dans le faux canton

Baris (nom d'emprunt), âgé de 25 ans aujourd'hui est arrivé en Suisse in y a deux ans. Il est originaire de l'est de la Turquie. Il garde un contact régulier avec ses parents et ses frères et sœurs restés au pays. Il a terminé ses études gymnasiales et étudié le génie civil à l'université tout en travaillant en parallèle dans une entreprise de construction, qui était prête à l'engager après ses études. Son avenir semblait tracé, mais la situation politique s'est aggravée pour les minorités. En tant que Kurde alévi, il craignait la discrimination de l'État et la violence des extrémistes religieux, qui gagnaient en puissance dans la région. Il devait faire son service militaire et se battre contre ses frères. Aussi a-t-il décidé de se mettre en sécurité et a rejoint la Suisse à pied, par les Balkans. Le centre d'accueil à Berne lui a désigné un foyer pour requérant-e-s d'asile à Genève, une malchance pour lui. À Genève, on lui a certes proposé des cours quotidiens de français, mais il a rapidement perdu sa motivation: il voulait apprendre l'allemand. Il était en effet venu en Suisse parce qu'il a de la famille à Berne. À Genève, il ne connaissait personne. Ainsi le technicien en génie civil a-t-il passé son temps à Berne, dans le stand de kébab de son oncle. Cela fait deux ans qu'il attend une décision d'asile, mais même la procédure d'audition n'a pas encore eu lieu. Il aimerait pouvoir faire reconnaître son diplôme et exercer son métier, car il se sent inutile et perd toujours davantage espoir. Si seulement il pouvait (vivre à Berne et) être indépendant financièrement. À Genève, le permis N lui permettrait de travailler, mais quelle entreprise serait prête à prendre le risque? L'insécurité le rend extrêmement nerveux. Le voilà qui ne parle ni l'allemand ni le français. C'est aussi difficile dans la vie privée: il aimerait bien avoir une copine, mais dès que les femmes apprennent quel est son statut, elles pensent qu'il s'intéresse davantage à leurs papiers qu'à elles-mêmes. Baris espère que la décision tombe bientôt: qu'elle soit positive ou négative. Cela lui permettrait au moins d'avancer. Car cette interminable attente, sans chez soi, sans pouvoir gagner sa vie, sans même avoir un contrat de téléphone à son propre nom, cela ne peut plus durer.



Les besoins d'amélioration. Demandes aux acteurs publics.

La formation post-obligatoire comme tâche de l'État

En se basant sur le modèle genevois, les spécialistes recommandent de prolonger l'école obligatoire jusqu'à la majorité. Cela éviterait qu'à l'âge de 16 ans, une fois leur degré secondaire I achevé, les jeunes requérant-e-s d'asile ne puissent pas débiter une formation post-obligatoire en raison de leur statut.

- Les spécialistes prennent position contre la poursuite de structures parallèles: la responsabilité de la formation des jeunes requérant-e-s d'asile incombe aux structures ordinaires de l'État dans le domaine de la formation et non de l'intégration.

Relevés systématiques de l'expérience scolaire et professionnelle

Jusqu'ici, les données n'ont pas été relevées de façon systématique.

- Les spécialistes recommandent de relever systématiquement les compétences et expériences scolaires et professionnelles des jeunes requérant-e-s d'asile venant d'arriver en Suisse. Cette mesure est indispensable comme base pour le développement et l'adaptation ciblés des offres de formation. Si tel est désormais le cas dans la nouvelle procédure d'asile étendue (AIS), cela est réjouissant.

Le droit à la formation professionnelle – création de conditions plus inclusives

Il est souhaitable d'assouplir les critères d'accès à la formation de base au sein du système de formation.

- À l'instar p. ex. des cantons de BS et de TG, les spécialistes recommandent un droit à la formation s'étendant au min. jusqu'à 25 ans (idéalement jusqu'à 30 ans). Le passage à la formation professionnelle doit par ailleurs être garanti après l'accomplissement réussi de la formation de base, indépendamment du statut. Il est nécessaire de développer des approches innovantes, permettant aux requérant-e-s d'asile en cours de procédure de suivre une formation professionnelle avec changement de voie (vers la LEI).
- Il convient d'attacher une attention particulière aux requérant-e-s d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) atteignant la majorité: il est par exemple important de s'assurer que le déménagement à 18 ans dans un hébergement pour adultes n'entraîne pas l'interruption de leur formation (cf. recommandations de la CDAS en 2015).

Traitement de traumatismes psychologiques

Les capacités de concentration et d'apprentissage des jeunes migrant-e-s sont mises à mal par les traumatismes qu'ils ont vécus. Cela est souvent interprété de façon erronée comme un manque de motivation ou des compétences défaillantes, alors qu'il s'agirait de rétablir l'équilibre psychique des participant-e-s.

- Les spécialistes soulignent l'importance d'un traitement précoce, indépendamment du statut. L'entrée dans le monde de la formation ou de la profession offre une stabilité, en particulier aux adolescent-e-s traumatisés.

Conditions de vie dans les hébergements collectifs

Les adolescent-e-s et jeunes adultes dans le domaine de l'asile sont souvent logés dans des hébergements collectifs. Or ils rapportent, de même que les spécialistes, que le va-et-vient incessant, le bruit et le manque d'endroits où se retirer nuisent sévèrement à l'apprentissage.

- Les cantons devraient définir des conditions d'habitat minimales dans les hébergements collectifs en tenant compte des besoins particuliers des jeunes migrant-e-s en formation.

Mobilité géographique

Les requérant-e-s d'asile attribués à un canton, ne peuvent, en règle générale, pas changer de canton; les personnes admises provisoirement et les réfugié-e-s peuvent uniquement le faire sous certaines conditions strictes. Selon leur canton de domicile, ils ont donc des chances très inégales de profiter d'une offre de formation. En parallèle, il y a des offres qui, par manque de candidat-e-s dans leur canton, ne peuvent pas occuper toutes leurs places.

- Un assouplissement de la directive à des fins de formation est dans l'intérêt des jeunes concernés mais aussi de l'ensemble de la société.

Sensibilisation de l'économie

Les spécialistes et responsables de projet sont d'avis que les employeur-euse-s devraient être mieux informés sur le domaine de l'asile en général et sur les directives relatives au droit du travail, également par rapport aux stages et stages d'essai, conformément à ce qui est déjà pratiqué dans certains cantons (p. ex. VD, NE). Le cas échéant, il faudrait, lors de l'engagement de requérant-e-s d'asile, assurer le conseil et l'accompagnement de l'employeur-euse et de l'employé-e.

- Un potentiel évident peut être exploité ici à travers la collaboration des acteurs privés, publics et de la société civile.

Un appel pour l'égalité des chances dans l'intérêt de la société

Les fondations qui ont commandé la présente étude arrivent aux recommandations suivantes après des discussions approfondies avec les chercheur·euse·s et les spécialistes consultés et adressent un appel aux acteurs de la politique, du secteur public et de la société civile.

Tous les jeunes arrivés en Suisse entre 16 et 25 ans minimum doivent être encouragés, dès leur arrivée et indépendamment de leur statut, à travers la formation avant le travail.

- **Droit à la formation:** dans la perspective de l'égalité des chances, la formation doit être garantie pour toute personne en Suisse jusqu'à l'âge de 25 ans minimum, idéalement jusqu'à 30 ans, également pour les personnes arrivées tardivement en Suisse, indépendamment de leur statut, aussi dans le domaine de l'asile. Une hausse de la limite d'âge est nécessaire: les formations durent plus longtemps aujourd'hui que jadis, parfois jusqu'à 25-30 ans.
- **Le plus tôt est le mieux pour tous.** Financièrement, l'intégration précoce des jeunes migrant·e·s vaut la peine; l'étude montre un bénéfice économique clair. L'intégration précoce est de l'intérêt de l'ensemble de la société et représente actuellement une nécessité.
- **Formation et travail plutôt qu'aide sociale:** pour les jeunes arrivés tardivement en Suisse, aussi dans le domaine de l'asile, l'encouragement de la formation et de l'intégration dans le monde du travail est essentiel. Cela permet, entre autres, de réduire leur dépendance à l'aide sociale.
- **Responsabilité du secteur public de la formation:** les pouvoirs publics devraient intégrer à grande échelle la formation des adolescent·e·s et jeunes dans le domaine de l'asile arrivés tardivement en Suisse dans les structures ordinaires. La responsabilité incombe au domaine de la formation et non à celui de l'intégration, bien qu'une étroite collaboration doit être recherchée. Les différences cantonales devraient être atténuées et les coûts de formation réglés par des modèles de financement facilement accessibles.
- **Souplesse:** le passage au système régulier et des solutions de transition des mesures de formation de base au système de formation dual et au marché du travail doivent être assurés, les interruptions au cours de la formation pour des raisons administratives ou de procédure sont à éviter.
- **Flexibilité:** la formation des adolescent·e·s et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse doit pouvoir être adaptée aux conditions individuelles pour ce qui touche à l'âge et à la durée.
- **Formation globale:** l'Agenda Intégration permet désormais aux cantons d'encourager les requérant·e·s d'asile à apprendre la langue locale. La formulation non contraignante doit devenir une obligation pour tous les cantons et être élargie à une formation dont l'objectif est l'accès au travail et au marché du travail.
- **Monitoring national:** pour obtenir une meilleure base de données, la saisie et l'évaluation de données pertinentes doivent également être facilitées dans le domaine de l'asile.
- **Transfert de connaissances:** dans l'optique d'un transfert de connaissances, les cantons devraient profiter tout particulièrement des expériences des offres holistiques conçues sur mesure pour un groupe cible et différentes tranches d'âge, avec un soutien et un accompagnement individuel.

Au début, le plus dur était la langue.

Nejervan est âgé de 24 ans. Il est l'un des dix enfants d'un couple syrien. Dans son pays d'origine, il est allé à l'école jusqu'à la sixième année. À l'instar de nombreux Kurdes syriens, il n'avait pas de documents d'identité et, selon ses propres dires, pas de chance non plus. L'entreprise familiale étant un garage, il a appris à réparer des voitures alors qu'il n'était qu'un enfant. Il avait seize ans lorsqu'il a vu sa famille pour la dernière fois. Depuis, le téléphone portable leur permet de garder le contact. En 2011, il est parti au Liban et a travaillé pendant un an dans une usine d'eau douce. De retour à Damas, en Syrie, il fait des petits boulots comme soudeur, mais doit quitter le pays peu après en raison des troubles. Arrivé en Turquie, il trouve du travail pendant trois ans dans différents métiers manuels. En 2015, il arrive en Suisse. Après un passage dans un centre d'accueil, il rejoint un foyer pour requérant·e-s d'asile à Buch (SH), puis une collocation de quatre personnes à Schaffhouse. Un an plus tard, il est accueilli par la commune de Rüdlingen. Tout d'abord, il parlait le kurde, l'arabe, l'anglais et le turc, mais pas l'allemand. Il a très vite suivi un cours de formation de base, l'enseignante l'a beaucoup aidé, ainsi qu'un ami qui parlait déjà mieux l'allemand. Après des débuts difficiles, il a progressé. Il faut du temps, raconte-t-il, pour avoir un niveau de langue et de maths suffisant pour trouver une place d'apprentissage. Il a porté son livret de requérant d'asile presque trois ans sur lui, jusqu'à ce qu'il a obtenu l'admission provisoire et le permis F. Un travail payé à l'heure dans un bar à chicha lui a permis de gagner un peu d'argent. Pendant son temps libre, il va à la piscine et a des contacts avec des personnes de sa commune, mais aussi avec un groupe à Zurich, avec lequel il danse, fait de la musique, cuisine et prend des cours de langue. En août 2019, il a débuté un cours d'intégration d'un an, notre discussion s'est déroulée le premier jour d'école. Cela l'aidera à trouver un stage, ce qui n'est pas chose aisée, entre autres en raison de la langue. Au début, c'était dur en Suisse, mais les gens sont gentils et aident volontiers lorsqu'on a besoin de quelque chose. S'il pouvait changer le système d'asile, il supprimerait le permis F, car il rend la recherche de travail et l'intégration plus difficile. Il espère trouver un bon emploi, pouvoir exercer son métier, se marier et avoir des enfants, mais pas dix, seulement deux.



La présente publication a vu le jour grâce à:

VOLKART STIFTUNG

STIFTUNG
MERCATOR
SCHWEIZ



ERNST GÖHNER STIFTUNG

cms
Christoph Merian Stiftung

Auteur·e·s de l'étude:



B, S, S.
VOLKSWIRTSCHAFTLICHE BERATUNG

Institut SFM · Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
de l'Université de Neuchâtel · Joëlle Fehlmann, Denise Efionayi-Mäder

B,S,S. Volkswirtschaftliche Beratung
David Liechti, Michael Morlok

La version intégrale du rapport d'étude est disponible
sur les sites Internet www.swissfoundations.ch et
www.unine.ch/sfm

Conseiller·ère·s spécialisés:

Kurt Zubler, coprésident de la Conférence suisse des
délégués à l'intégration, directeur du Service d'intégration
Integres Schaffhouse

Bettina Beglinger, directrice de BIZ, Formation profession-
nelle et formation continue du canton de Lucerne

Regina Bühlmann, ancien. déléguée à la migration de la
Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique;
depuis 9/2018: Conférence des gouvernements cantonaux,
directrice CDI

Représentantes des fondations:

Volkart Stiftung, Judith Schläpfer · Turnerstrasse 1
8401 Winterthour · judith.schlaepfer@volkart.ch

Stiftung Mercator Schweiz, Lisa Radman · Gartenstrasse 33
8002 Zurich · l.radman@stiftung-mercator.ch

Mentions légales

© Octobre 2019/Tous droits réservés, la transmission de la publication,
également sous forme imprimée du PDF à télécharger sur le site Internet,
est néanmoins expressément souhaitée.

Nombre d'exemplaires imprimés: 1000 en allemand/500 en français

Conseil, rédaction, production: kommunikationsberater.ch

Correctorat de la version allemande: orthografen.ch

Traduction française: nba-uebersetzung.ch

Graphisme: screenlounge.ch

Photos: steinerbrouillard.ch

Impression: ropress.ch